ATOUT FRANCE



CAHIER DES CHARGES
SUIVI COMPTABLE, FISCALE ET
SOCIALE (LEGISLATION RUSSE)



1

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - Présentation de Atout France	3
CHAPITRE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION	4
CHAPITRE 3 - Prestations attendues	4
CHAPITRE 4 – BUDGET	4
CHAPITRE 5 - RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION	5
5.1 Objet de la consultation	5
5.2 Information des candidats	5
5.3 Rétro planning	5
5.4 Dossier de consultation	6
5.5 Présentation des offres	
5.6 Dépôt des offres	6
5.7 Critères de sélection	6
5.8 Délai de validité des offres	7
5.9 Confidentialité	7
5.10 Conditions générales	7
5.11 Contacts	8

CHAPITRE 1 - Présentation de Atout France

des acteurs de la distribution.

ATOUT FRANCE

L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA FRANCE

CHIFFRES CLÉS ATOUT FRANCE

400 campagnes de communication dont 66% de campagnes numériques

275 événements presse hors accueil de presse (contre 260 en 2015)

+ de 1800 accueils en France de blogueurs et journalistes (hors salons « Grand Ski » et « Rendez-vous en France »)

+ de 650 événements professionnels à l'international (contre 600 en 2015)

Près de 1500 campagnes d'e-mailing et 3,2 millions de suiveurs sur les médias sociaux

Ecosystème France.fr: 15 millions de visites (+36%/2015) et 12 millions (+20%/2015) de visiteurs

190 AMO et études

publications techniques, 17 lettres de veille et 20 publications conjoncturelles Atout France, opérateur unique de l'État en matière de tourisme, a pour mission de contribuer au renforcement de l'attractivité de la destination France et à la compétitivité de ses entreprises, filières et destinations. Grâce à ses 33 bureaux répartis dans 30 pays et à une collaboration étroite avec le réseau des ambassades sur plus de 70 marchés, l'Agence dispose d'une connaissance pointue des clientèles touristiques internationales et

Cette expertise lui permet de proposer aux professionnels des outils de compréhension de la demande et de conduire des actions marketing et de promotion efficaces.

L'Agence accompagne ainsi près de 1 300 professionnels (institutionnels du tourisme et entreprises privées) dans leur développement à l'international.

Au total, plus de 2 400 opérations de promotion sont organisées chaque année. Elles ciblent le grand public, la presse et les professionnels du tourisme international grâce à une stratégie d'influence reposant sur tous les moyens de communication et notamment les outils numériques.

Pour stimuler l'offre touristique et accroître sa qualité, Atout France accompagne les destinations dans leur stratégie de développement et contribue au montage de projets d'investissement.

Enfin, plusieurs dispositifs contribuant à la qualité sont pilotés par Atout France : classement des hébergements de tourisme, immatriculation des opérateurs de voyages mais également promotion de labels comme « Vignobles & Découvertes » ou la distinction Palace.



Pour en savoir plus: www.atout-france.fr ou www.france.fr

CHAPITRE 2 – Objet de la consultation

Pour suivre les démarchages financiers et les dépenses engagées conformément à la législation russe, le bureau de Atout France à Moscou a besoin d'une assistance comptable externe.

Nombre de salariés du Bureau : 9.

C'est dans ce cadre que la présente mise en concurrence est lancée. Elle a pour objet la sélection d'un prestataire qui aura en charge le suivi comptable, fiscal et social du bureau de Moscou selon la legislation de la Fédération de Russie.

CHAPITRE 3 - Prestations attendues

Les prestations attendues par Atout France pour le bureau de Moscou sont les suivantes :

- ✓ Mission comptable: suivi quotidien de la comptabilité courante; établissement des comptes annuels; gestion des immobilisations, des amortissements; mise à jour des livres légaux; aide à la personne chargée du suivi comptable; rédaction des rapports mensuels, trimistriels et annuels des comptes; suivi et enregistrement des notes de frais (déplacements et représentation);
- ✓ Mission fiscale: déclaration des rapports fiscaux mensuels, trimestriels et annuels;
- ✓ Mission sociale: établissement des bulletins de salaire; établissement des déclarations sociales; entrée d'un salarié, sortie d'un salarié (solde de tout compte).

Atout France souhaite une disponibilité du prestataire pour des réunions physiques au sein du bureau de Moscou.

CHAPITRE 4 - Budget

Atout France a prévu d'allouer au présent marché un montant forfaitaire de 513 000 (cinq cent treize mille) roubles toutes taxes comprises pour 11 (onze) mois (février-décembre 2018).

CHAPITRE 5 - Règlement de la consultation

5.1 Objet de la consultation

Atout France recherche un prestataire afin d'effectuer le suivi comptable du bureau de Moscou selon la legisltation russe.

Sous réserve de la conclusion d'un contrat entre Atout France et le candidat retenu, les prestations seront réalisées à partir du 1^{er} février 2018 pour une durée de 11 (onze) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

5.2 Information des candidats

L'information des candidats est assurée par la remise du cahier des charges dont le présent règlement de la consultation.

Pour toutes questions relatives au présent cahier des charges vous pouvez contacter les personnes citées à l'article 5.11 « Contacts ».

Tout renseignement relatif au contenu technique de la consultation peut être obtenu jusqu'au 24 janvier 2018 inclus, par mail uniquement à l'adresse suivante : zoya.zharkova@atout-france.fr

Il est acquis que l'ensemble des candidats recevra les réponses aux questions éventuellement posées par l'un d'entre eux.

Aucune réponse ne sera apportée aux questions reçues ultérieurement.

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Dans ce cadre, chacune des réponses apportées par Atout France sera rédigée et mise en ligne sur son site à l'adresse suivante : http://atout-france.fr/services/marches-publics

Il appartient donc aux candidats ayant téléchargé le document de la consultation de consulter régulièrement le site http://atout-france.fr/services/marches-publics afin de s'assurer qu'aucune réponse ou modification des documents de la consultation n'est intervenue.

Aucun candidat ne pourra se prévaloir de l'absence de consultation des réponses sur le site.

5.3 Rétro planning

Remise du cahier des charges aux candidats	22 janvier 2018
Date limite de réception des offres	25 janvier 2018 à 12h (heure de Moscou)
Choix définitif du prestataire retenu	A partir du 30 janvier 2018

L'ensemble des candidats sera informé de l'issue de la sélection par mail avec accusé de réception.

5.4 Dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux prestataires contient le cahier des charges dont le présent règlement.

5.5 Présentation des offres

Les candidats doivent prendre connaissance du cahier des charges qui a un objet double :

- Présenter le contexte de la mise en concurrence ;
- Déterminer l'objet et le contenu des prestations demandées aux candidats.

Structure du dossier

Les candidats souhaitant répondre au présent cahier des charges devront produire les éléments suivants :

- Une note d'intention;
- Le budget de leur prestation en distinguant, poste par poste;
- Les coordonnées complètes du candidat (notamment téléphone mobile et adresse mail, le cas échéant).

5.6 Dépôt des offres

Les offres, rédigées en français, devront impérativement être envoyées avant le 25 janvier 2018 à 12h, heure de Moscou, en 1 (un) exemplaire par voie postale à :

ATOUT France « Suivi comptable, fiscal et social bureau de Moscou » A l'attention de Zoya Zharkova 119049 Moscou Koroviy val 7 stroienie 1, bureau 63

Les offres devront être remises **en un exemplaire** et envoyées soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit par le biais d'une société spécialisée, soit par porteur.

Un envoi par courriel en plus de l'envoi papier est obligatoire pour que l'offre soit régulière, à l'adresse suivante : <u>zoya.zharkova@atout-france.fr</u>.

Important : chaque candidat devra joindre à son offre le cahier des charges dont le présent règlement de la consultation, approuvé, daté et signé.

5.7 Critères de sélection

Les critères énoncés ci-dessous sont applicables pour la sélection finale du prestataire.

Atout France sélectionnera l'offre la plus avantageuse en tenant compte des éléments suivants (le total des critères est égal à 100) :

- le respect du budget énoncé pour les tâches énumérées au chapitre 3 cidessus (40/100),
- la maitrise de la législation comptable russe (50/100),

• la disponibilité du prestataire pour des réunions physiques au sein du bureau de Moscou (délai d'intervention, fréquence proposée) (10/100).

5.8 Délai de validité des offres

Les prix proposés devront être fermes pour la durée du marché ainsi que leurs éventuels renouvellements.

5.9 Confidentialité

Cette consultation est confidentielle. Les contacts doivent être exclusifs entre le personnel de Atout France et les candidats.

Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de réception du présent cahier des charges, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès de Atout France, directement ou indirectement, les informations, connaissances ou savoir faire que ce soient concernant Atout France et ses modalités de fonctionnement, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente mise en concurrence, à moins que les dites informations, connaissances ou savoir faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

Les candidats s'engagent également à l'égard de Atout France à exiger de la part de leurs préposés la même obligation de confidentialité.

5.10 Conditions générales

Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par Atout France.

Atout France pourra être amené en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leurs offres. Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués par Atout France, sous peine de rejet définitif de son dossier par Atout France. La présente consultation n'implique pas l'obligation pour Atout France d'attribuer le marché.

Atout France se réserve le droit de négocier avec les candidats.

Les prestataires consultés ne seront pas indemnisés pour leur participation à cette consultation.

La présente consultation n'implique pas l'obligation pour Atout France d'attribuer le marché.

Atout France ne sera pas tenu de justifier son choix et se réserve le droit à tout moment de mettre fin de manière anticipée à la procédure décrite par le présent cahier des charges au cours ou à l'issue de la procédure de sélection, sans frais ni indemnité et sans avoir à en préciser les raisons.

La prestation du candidat retenu est réalisée sous réserve de la conclusion d'un contrat entre Atout France et ledit candidat.

La présente consultation est soumise au droit français.

Titre:

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des règles et procédures fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. Atout France et le candidat désigneront conjointement un représentant chargé, pendant une durée de 30 (trente) jours au plus à compter de la notification du litige, de proposer un règlement à l'amiable. En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable, les tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris seront seuls compétents pour juger de tout litige résultant de la mise en œuvre de la présente procédure.

5.11 Contacts		
Zoya Zharkova		
Comptable Atout France bureau de Moscou		
zoya.zharkova@atout-france.fr		
Vu, paraphé et signé 8 pages, à	, le	
Titre et signature de la personne responsable du marché, dûment habilitée :		

Signature: